

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 18 avril 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00101
Propriétaire(s) : James Cocks et Marianne van Oosten
Emplacement : 115, rue Spencer
Quartier : 15 - Kitchissippi
Description officielle : lot 521, plan 152206
Zonage : R3T
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent convertir la maison isolée qui se trouve sur leur bien-fonds en un triplex. La maison isolée d'un étage et demi sera agrandie et rénovée pour y ajouter deux autres unités d'habitation, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur de lot à 10,09 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 12,0 mètres.
- b) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale à 0,59 mètre (seulement pour le bâtiment d'un étage et demi existant), alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 0,63 mètre.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.